

# État de situation des programmes d'études professionnelles et techniques

Version provisoire 26 janvier 2007



# État de situation des programmes d'études professionnelles et techniques

Version provisoire 26 janvier 2007

Formation professionnelle et technique  
et formation continue

Direction générale des programmes  
et du développement

**Groupe de travail sur les productions de veille sectorielle :**

Guy-Ann Albert, DP Québec  
Nancy Barbeau, DP Québec  
Alain Rousseau, DPD  
Michel Roussy, DP Montréal  
François Vézina-Roy, DP Québec

26 janvier 2007

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation générale du programme d'études .....	1
Synthèse des tendances relatives à l'effectif étudiant.....	2
Analyse des qualités du programme d'études .....	3
Effets du programme d'études et enjeux majeurs.....	4
Annexes : Exemples d'états de situation de programmes d'études professionnelles et techniques	
Programme d'études Abattage et façonnage des bois – DEP 5189 .....	9
Programme d'études Théâtre-Production – DEC 561.A0.....	17
Programme d'études Techniques d'éducation spécialisée – DEC 351.A0 .....	25



L'état de situation d'un programme d'études professionnelles et techniques est le fruit de la veille sectorielle menée par la DGPD pour l'ensemble de ses programmes et secteurs de formation. Il s'agit d'un court texte qui fournit les caractéristiques générales du programme en cause, une analyse de ses qualités et une synthèse des tendances relatives à l'effectif étudiant. On y trouve également les effets du programme sur les étudiants, les réseaux d'enseignement et le marché du travail ainsi que les enjeux qui en découlent. Ce court texte est destiné à être publié.

Le présent document est donc la synthèse d'une analyse de différentes études et données ministérielles, la plupart se trouvant sur le site des outils de veille sectorielle. D'autres sources peuvent être utilisées pour compléter l'information, notamment les études, les données, les renseignements ou les avis provenant des partenaires de l'éducation et du marché du travail.

Le style adopté est concis et l'utilisation de données quantitatives doit se limiter au strict nécessaire. Il s'agit d'une analyse qualitative visant à établir des ordres de grandeur, des tendances, des constats et à soulever des enjeux majeurs. Le but visé est, entre autres, de connaître la situation d'un programme d'études par rapport aux autres. Il convient donc de faire ressortir les éléments qui le distinguent, le caractérisent ou encore orientent son évolution. Dans la mesure du possible, on doit s'attarder sur les éléments jugés pertinents et laisser de côté les informations inutiles à la compréhension de l'état du programme. Pour ce qui est des données relatives à la fréquentation, à la réussite, au placement, etc., la période de référence sera plus ou moins longue selon la démonstration qu'on entend proposer. Normalement, un horizon de trois à cinq ans est suffisant.

L'étude se divise donc en quatre volets :

- la présentation générale du programme d'études;
- la synthèse des tendances relatives à l'effectif étudiant;
- l'analyse des qualités du programme d'études;
- les effets du programme d'études et enjeux majeurs.

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Ce volet s'inspire grandement de la fiche-programme des outils de veille sectorielle. Il contient, selon leur pertinence, les principaux renseignements suivants :

- le titre et le code du programme,
- la filière de formation,
- la durée du programme,
- l'année d'approbation du programme,
- un aperçu des objectifs du programme,
- les particularités du programme (conditions d'admission fixées par le ministre, conditions d'admission fixées par les établissements, conditions d'exercice de la profession, programmes de formation préparatoire, mises à niveau, etc.),
- les voies de spécialisation,
- les caractéristiques des autorisations de la Carte des enseignements (nombre, répartition régionale, réseaux public et privé, francophone et anglophone, autorisations provisoires, autorisations en difficulté, demandes d'autorisations, etc.),
- le contingentement ministériel,
- la présence de programmes complémentaires (AFP, AEP, ASP, AEC, etc.),
- l'alternance travail-études et les stages,
- les programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT),
- les modules de formation technique (art. 12 du RREC),
- les ordres professionnels, les associations, etc.,
- autres éléments pertinents.

## SYNTHÈSE DES TENDANCES RELATIVES À L'EFFECTIF ÉTUDIANT

Ce volet s'appuie également sur la fiche-programme des outils de veille sectorielle pour ce qui est des quatre indicateurs suivants : les inscriptions, la diplomation, l'adéquation entre la formation et l'emploi ainsi que le placement des personnes diplômées. On y trouve une synthèse des tendances observées au cours des dernières années fondée sur des comparaisons entre l'effectif du secteur de formation et celui de l'ensemble de la formation professionnelle ou technique. Il convient donc de faire ressortir les éléments distinctifs et ceux qui caractérisent l'évolution observée. Selon l'information disponible et l'ordre d'enseignement, il comprend, en tout ou en partie, les éléments énumérés ci-dessous.

- *Admissions et inscriptions*
  - Évolution des demandes d'admission (demandes par rapport aux offres);
  - Évolution des inscriptions à temps plein, à temps partiel ou les deux;
  - Distribution ou particularités régionales;
  - Composition selon le sexe et l'âge;
  - Caractéristiques scolaires (qualité des dossiers scolaires des nouveaux inscrits, scolarité antérieure, moyenne au secondaire, etc.);
  - Reconnaissance des acquis (RAC);
  - Autres.
  
- *Réussite et diplomation*
  - Évolution du nombre de diplômes émis;
  - Situation en matière de réussite et de diplomation (taux de diplomation selon la durée, réussite au premier trimestre, réinscription au troisième trimestre, changements de programmes, taux de réussite aux modules, etc.);
  - Autres.
  
- *Adéquation entre la formation et l'emploi*

On entend par adéquation entre la formation et l'emploi le degré de correspondance entre, d'une part, le contenu des programmes d'études et les compétences recherchées sur le marché du travail (aspect qualitatif) et, d'autre part, les besoins de main-d'œuvre du marché du travail sur le plan régional et national et le nombre de personnes diplômées (aspect quantitatif). L'analyse effectuée dans cette section repose donc sur différentes sources documentaires dont les études du MELS (études de planification, document sur l'adéquation entre la formation et l'emploi), les études des partenaires du marché du travail et de leur réseau de veille, les publications des ministères sectoriels, les renseignements obtenus auprès d'experts reconnus, etc.

Cette section doit donc faire ressortir, en tout ou en partie, les principaux éléments suivants :

- situation d'équilibre ou de déséquilibre par rapport aux besoins estimés du marché du travail au Québec ou dans les régions (diagnostic sur l'adéquation : équilibre, surplus, développement);
- nouveaux besoins de formation signalés;
- évolution prévisible des besoins en main-d'œuvre;
- problématiques particulières aux fonctions de travail, aux voies de spécialisation;
- difficultés de recrutement ou surplus d'effectif;
- désuétude ou inadéquation de certaines compétences du programme;
- changements dans les compétences sur le marché du travail;
- problèmes particuliers liés aux fonctions de travail visées;
- lien avec la structure de l'emploi des régions où le programme est offert;
- autres.



- *Placement des personnes diplômées :*
  - analyse des principaux indicateurs de la *Relance* (en emploi, aux études, en chômage, travail à temps plein en relation avec les études, salaire hebdomadaire);
  - professions occupées (emplois types);
  - secteurs d'activité économique (employeurs types);
  - particularités relatives aux voies de spécialisation;
  - roulement et mobilité de la main-d'œuvre;
  - caractéristiques des emplois (saisonnalité, travail autonome, etc.);
  - résultats aux examens d'entrée de la profession;
  - autres.

## **ANALYSE DES QUALITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Après avoir tracé le portrait général du programme d'études et de l'effectif étudiant, une analyse qualitative du programme mène aux principaux constats relatifs à sa pertinence, à sa cohérence et son applicabilité ainsi qu'à l'harmonisation intra et interordres. Les enjeux majeurs qui découlent de l'analyse sont également dégagés.

Cette analyse exige que l'on répertorie différentes sources d'information utiles provenant du réseau de l'éducation et du marché du travail. On doit tenir compte d'un ensemble de renseignements qui permettent notamment de faire le lien entre les besoins du marché du travail et la formation comme la structure du programme, sa mise en œuvre et les ressources disponibles, les compétences communes et la continuité des études, bref, autant d'éléments associés à la réussite des élèves. Dans cette perspective, il est nécessaire d'utiliser des renseignements valides et de recourir à un vocabulaire qui ne se prête pas à interprétation et facilite la diffusion de l'information.

Au collégial, il importe de limiter l'analyse des programmes d'études à la partie ministérielle.

Voici une liste non exhaustive de questions auxquelles cette analyse tend à répondre.

- *Pertinence*
  - Les compétences visées par le programme répondent-elles à un besoin réel sur le marché du travail?
  - La formation permet-elle une intégration durable au marché du travail?
  - La fonction de travail visée par le programme correspond-elle à la profession exercée par les diplômés?
  - L'évolution de la clientèle ou du nombre de diplômés nous permet-elle de nous interroger sur la pertinence du programme?
  - Dans quelle mesure le marché du travail reconnaît-il la formation ou exige-t-il le diplôme pour exercer la profession?
  - Le programme mène-t-il au marché du travail ou est-ce qu'on doit poursuivre sa formation pour des raisons liées aux conditions de travail?
  - Le programme vise-t-il l'exercice d'une fonction de travail au seuil du marché du travail?
  - Les compétences prévues au programme sont-elles pertinentes ou suffisantes?
  - Le programme peut-il répondre à l'évolution prévisible du marché du travail (professions ou fonctions de travail en émergence, nouveaux besoins, changements technologiques, etc.)?
  - Le programme est-il le double d'un autre programme du secteur ou d'un autre secteur?
  - D'autres programmes visent-ils des professions similaires?
  - Autres.

Selon le cadre d'élaboration, général ou technique, des programmes d'études professionnelles et techniques, les programmes sont pertinents dans la mesure où ils tiennent compte des besoins en main-d'œuvre et des exigences de la situation de travail visée. Cet aspect fait l'objet de l'analyse de pertinence proposée dans l'état de situation des programmes d'études professionnelles et techniques. Par ailleurs, on précise dans le cadre général et technique que la pertinence doit être établie à partir du lien entre les programmes d'études et les finalités, orientations et buts généraux de la formation. Ce volet, qui suppose le recours à diverses méthodes de collecte de données et d'analyse, peut être difficilement traité dans l'état de situation des programmes d'études. En effet, la pertinence y est plutôt vue sous l'angle du marché du travail que sous celui de la finalité, des orientations et des buts généraux de la formation.

Compte tenu de l'importance de la pertinence des programmes d'études au regard du marché du travail, des problèmes majeurs de pertinence peuvent rendre superflue la poursuite de l'analyse de sa cohérence, de son applicabilité et de son harmonisation.

- *Cohérence*
  - La structure du programme (tronc commun, voies de spécialisation, compétences au choix, stages, etc.) permet-elle une séquence logique d'acquisition des compétences?
  - Les établissements ont-ils signalé des problèmes de cohérence?
  - Autres.
  
- *Applicabilité*
  - Le programme est-il accessible?
  - Les ressources matérielles ou financières sont-elles adéquates?
  - La réussite des élèves pose-t-elle problème?
  - L'utilisation du mode alternance travail études (ATE) ou le recours aux stages favorisent-ils la fréquentation, la diplomation, etc.?
  - Des enseignants peuvent-ils être trouvés pour le programme?
  - Le recrutement pose-t-il des difficultés particulières?
  - Autres.
  
- *Harmonisation*
  - Dans quelle mesure le programme rend-il possible la poursuite des études?
  - Dispose-t-on d'outils de reconnaissance des acquis et des compétences?
  - Le programme s'inscrit-il dans un parcours de continuité?
  - Le programme contient-il des tableaux d'harmonisation?
  - Les tableaux d'harmonisation sont-ils facilement accessibles, le cas échéant?
  - Autres.

## **EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET ENJEUX MAJEURS**

À la lumière des principaux constats établis, on doit dégager les effets et les enjeux qui guideront les actions du MELs par rapport à ce programme d'études. Ces actions pourront prendre différentes formes pour ce qui est du programme même (vigie, analyse plus poussée, actualisation ou évaluation) ou encore de son applicabilité en informant les réseaux de certains constats ou de certains problèmes (campagnes de promotion, développement de liens avec les entreprises, etc.).

Pour dégager les effets et les enjeux majeurs du programme, on peut s'appuyer sur les réponses aux questions suivantes :

- Les effets recherchés correspondent-ils aux effets produits chez l'effectif étudiant en matière de réussite, d'insertion au marché du travail, de reconnaissance professionnelle, etc.?
- Les effets produits sont-ils conformes aux effets recherchés par le marché du travail en matière de disponibilité de main-d'œuvre compétente, de rétention de la main-d'œuvre, de lutte au chômage, etc.?
- Les effets produits sont-ils conformes aux effets recherchés dans le réseau, notamment en termes d'attrait et de fréquentation?

Comme suite à cette analyse, les enjeux majeurs relatifs au programme d'études doivent être dégagés et traduits en pistes d'action à privilégier pour répondre aux problèmes et aux besoins relevés. À l'appui de cet exercice, nous définirons les enjeux comme étant l'ensemble des éléments internes et externes du programme qui constituent des défis, des opportunités, des préoccupations majeures, des problèmes à résoudre et des décisions à prendre pour le MELS, son réseau et l'ensemble de la population. Les enjeux traduisent ainsi ce que les groupes concernés peuvent gagner ou perdre au regard du programme d'études et du marché du travail.



# Annexes

---

## EXEMPLES D'ÉTATS DE SITUATION DE PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

---

Abattage et façonnage des bois (5189)  
Théâtre-Production (561.A0)  
Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)



# État de situation

---

PROGRAMME D'ÉTUDES  
ABATTAGE ET FAÇONNAGE DES BOIS  
DEP 5189

---

Préparé par Nancy Barbeau  
26 janvier 2007





## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Le programme d'études Abattage et façonnage des bois (5189) mène au diplôme d'études professionnelles (DEP). Sa durée est de 840 heures et il a été approuvé en 1996.

Ce programme d'études prépare à l'exercice des métiers mécanisés de la forêt. Plus précisément, il vise à faire acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter avec compétence les tâches relatives à l'abattage, au façonnage et au transport du bois jusqu'au chemin de camion à l'aide des engins forestiers suivants : abatteuse-façonneuse sur roues et abatteuse-façonneuse sur chenilles, porteur autochargeur quatre roues et six roues motrices. La formation est offerte dans cinq commissions scolaires possédant une autorisation permanente et dans une commission scolaire détenant une autorisation provisoire. Les commissions scolaires sont réparties dans les principales régions productrices de bois du Québec (Amos, Causapscal, Forestville, Mont-Laurier, Dolbeau et Chibougamau).

Bien que ce programme d'études ne soit pas assorti de conditions d'admission autres que la réussite de la troisième année du secondaire, des mécanismes de sélection des candidates et candidats sont appliqués. De manière générale, les centres de formation professionnelle (CFP) sélectionnent les élèves à partir de leur motivation à exercer un métier en relation avec la récolte du bois et de leurs réponses aux questions sur leur connaissance du monde forestier et de la mécanique.

L'examen de l'offre de formation en abattage et façonnage des bois permet de relever un programme d'études qui conduit à l'obtention d'une attestation de formation professionnelle (AFP) délivrée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il s'agit du programme d'études Manœuvre de machines forestières (7177). Cette AFP est offerte de manière ponctuelle par les commissions scolaires, et ce, pour répondre à un besoin local de main-d'œuvre. Elle est offerte selon le mode de l'alternance travail-études ou encore selon le mode de compagnonnage en situation réelle de travail.

## **SYNTHÈSE DES TENDANCES RELATIVES À L'EFFECTIF ÉTUDIANT**

### **ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS**

Le programme d'études Abattage et façonnage des bois est suivi annuellement par environ 200 élèves. Le nombre de nouvelles inscriptions a diminué en 2002 par rapport à 2001 pour ensuite augmenter jusqu'en 2004 et baisser de nouveau les années suivantes. La plus forte hausse enregistrée touche principalement la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (plus de 375 p. 100) et peut être expliquée par le fait qu'un certain nombre de personnes en emploi s'y sont inscrites et ont bénéficié de services de reconnaissance des acquis.

Bien que ce programme d'études soit affecté par une faible baisse des inscriptions, il demeure le moins touché du secteur de formation Foresterie et papier sur ce chapitre.

L'effectif étudiant du programme d'études est majoritairement voire entièrement composé d'hommes certaines années. Presque la moitié d'entre eux ont plus de 25 ans (48 p. 100), bien que les jeunes de moins de 20 ans soient aussi en proportion importante dans les cohortes (35 p. 100). Seulement une ou deux femmes par année s'inscrivent à ce programme dans l'ensemble du Québec.

## RÉUSSITE ET DIPLOMATION

L'examen des données statistiques pour l'ensemble du Québec permet de constater une tendance à la hausse du taux de diplomation, de 2000 à 2005. Il varie annuellement entre 70 et 75 p. 100, ce qui indique une bonne persévérance aux études.

Les femmes inscrites à ce programme d'études obtiennent généralement leur diplôme.

## ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI

Selon le modèle d'adéquation entre la formation et l'emploi conçu par le MELS, un diagnostic d'équilibre est établi pour ce programme d'études. Le nombre de débutantes et de débutants visé pour répondre aux besoins du marché du travail concorde avec le nombre d'élèves inscrits. L'étude sectorielle sur les métiers mécanisés de l'industrie de l'aménagement forestier, réalisée conjointement par le MELS et le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF), en 2006, corrobore cette donnée. En effet, pour les trois prochaines années, les perspectives d'emploi demeureront stables, bien que plus des trois quarts des entreprises consultées prévoient faire de l'embauche afin de combler les postes laissés vacants en raison du roulement de personnel et des mises à la retraite.

Toutefois, dans une perspective à plus long terme, les partenaires du marché du travail craignent des difficultés de recrutement de main-d'œuvre. Il faut mentionner à ce sujet que les travailleurs en abattage et façonnage des bois sont généralement propriétaires de leurs machines, ce qui implique un investissement qui peut s'élever à plus de un million de dollars.

## PLACEMENT DES PERSONNES DIPLÔMÉES

Tout d'abord, il importe de préciser que l'opération de la Relance est menée annuellement et qu'elle porte sur la situation des personnes en date du 31 mars, ce qui introduit un biais important dans l'interprétation des résultats relatifs aux travailleurs forestiers. En effet, au moment de l'enquête, la consultation des personnes diplômées quant à leur situation en emploi a habituellement lieu en période de ralentissement ou d'arrêt de la récolte mécanisée du bois.

Les résultats de l'enquête Relance (2003-2005) semblent indiquer que le placement des diplômés de ce programme d'études est similaire à celui observé pour l'ensemble de la formation professionnelle. Or, toujours selon l'étude sectorielle, le taux de personnes en emploi est supérieur et le taux de chômage inférieur à celui exprimé dans la *Relance*.

Les données de la Relance permettent de remarquer que, au cours de la période visée, le taux de chômage des personnes diplômées du programme d'études Abattage et façonnage des bois a légèrement diminué. On remarque aussi que la proportion des diplômés du programme qui étaient aux études au moment de l'enquête est significativement moins élevée que celle des diplômés de l'ensemble des autres programmes de formation professionnelle.

La quasi-totalité des personnes en emploi est à temps plein (95 p. 100) et touche un salaire hebdomadaire brut moyen (808 \$) supérieur à ceux des autres diplômés des DEP.

## ANALYSE DES QUALITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Ce programme d'études ayant fait l'objet d'une étude sectorielle en 2006, on peut utiliser les différentes informations qu'elle contient pour analyser ses qualités.

## PERTINENCE

Dans son ensemble, le programme d'études répond adéquatement aux besoins qualitatifs de main-d'œuvre, bien que certains employeurs aient relevé des éléments à parfaire. Les diplômés possèdent tout de même une solide formation de base répondant aux exigences des employeurs au seuil du marché du travail.

Les représentants du monde du travail questionnés pour l'étude sectorielle sont d'avis que la formation initiale qui prépare à l'exercice du métier est utile et comporte des points forts. Elle permet d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour exercer le métier, de développer le souci de la prévention en matière de santé et sécurité au travail et d'adopter de bonnes habitudes comme celle de consulter la documentation disponible. Les partenaires du monde du travail ont noté une différence, sur le plan du rendement, entre deux groupes de personnes, celles qui ont suivi une formation et les autres. En effet, le rendement du premier groupe augmenterait plus rapidement que celui du second. Dans les métiers mécanisés du bois, l'abattage, le façonnage et le débardage constituent une chaîne de travail où chaque opérateur de machine est essentiel. L'efficacité et le rythme de travail de chaque travailleur ont une incidence sur la rapidité de la récolte et partant, sur la rentabilité même de l'entreprise. L'embauche d'une personne nouvellement diplômée amène parfois une baisse de la productivité en raison, notamment, de son rythme moins rapide de travail, de l'augmentation de la fréquence des bris de machines et du temps qu'une personne d'expérience doit consacrer à l'entraînement de cette recrue.

Il est important de rappeler que la formation que les diplômés possèdent les rend aptes à exercer leur métier au seuil du marché du travail et que le rendement augmente avec l'expérience de travail.

L'étude sectorielle a aussi permis de faire ressortir l'adéquation, sur le plan qualitatif, entre les compétences acquises en formation et les besoins qualitatifs de main-d'œuvre. Le programme d'études Abattage et façonnage des bois vise l'acquisition des compétences dans un contexte particulier qui suppose l'utilisation de deux types précis de machines : l'abatteuse-façonneuse de type abatteuse-façonneuse à tête multifonctionnelle et le porteur forestier de type porteur de bois courts. Pour ce qui est de l'utilisation de ces deux machines, on peut dire, de façon générale, que le programme d'études répond assez bien aux exigences liées à l'exercice du métier. Toutefois, le travail est davantage déterminé par les particularités des différents contextes que par les types de machines. Les contextes de travail renvoient aux procédés de récolte, à savoir les procédés appelés arbres entiers, troncs entiers et bois courts, aux types de peuplements, soit les forêts de résineux, les forêts mixtes et les forêts de feuillus, de même qu'aux types de machines utilisées selon l'étape de la récolte du bois, c'est-à-dire l'abattage, le façonnage et le débardage.

Ce programme d'études ayant été implanté il y a plus d'une dizaine d'années, un certain nombre d'éléments liés à l'émergence des technologies et aux modifications des normes et des lois applicables au secteur forestier sont absents, par exemple : la configuration du GPS; la coupe avec protection de la haute régénération et des sols et la coupe avec protection des petites tiges marchandes; le cadennassage des machines; la conduite d'un véhicule routier sur les chemins forestiers (risques, règles à suivre, etc.) ainsi que l'application des procédures d'intervention en situation d'urgence (incendie, accident, déversement de matières dangereuses dans l'environnement, etc.).

Enfin, bien que le programme d'études soit pertinent dans son ensemble, l'industrie forestière n'en fait pas une condition d'embauche. En effet, la plupart des entreprises n'ont pas d'exigences officielles à ce sujet. Les dirigeants reconnaissent d'abord l'expérience de travail des personnes qui postulent un emploi et favorisent l'embauche de diplômés à l'occasion, même s'ils ont peu ou pas d'expérience de travail.

## COHÉRENCE

La structure actuelle du programme d'études Abattage et façonnage des bois favorise l'acquisition des compétences en ces domaines. Le programme d'études compte 840 heures et comporte notamment un module de formation intitulé « Intégration en milieu de travail », qui constitue un stage en entreprise. La durée de ce module est de 120 heures, ce qui représente environ un septième de la durée totale du programme.

## APPLICABILITÉ

On peut affirmer que, globalement, le programme d'études est applicable, bien que les commissions scolaires offrant cette formation rencontrent certaines difficultés.

Tout d'abord, les centres de formation professionnelle (CFP) ont à leur disposition une forêt (souvent appelée forêt-école) où les élèves peuvent s'entraîner à la conduite des machines. Selon les directeurs des CFP, la superficie restreinte de cette forêt ne permet que des activités de récolte limitées au regard de ce qui est nécessaire à la formation des élèves. La superficie de la forêt est généralement de l'ordre de 1 200 à 3 000 hectares. Afin de combler leurs besoins en matière première, les CFP concluent souvent des ententes avec des entreprises bénéficiaires de CAAF<sup>1</sup>. Grâce à ces ententes, les élèves ont la possibilité de s'entraîner à la conduite des machines, ce qui représente une source de revenus pour les CFP. Toutefois, ces ententes comportent des limites par rapport au volume de bois à récolter. Les bénéficiaires de CAAF acceptent de conclure de telles ententes avec les CFP dans la mesure où elles ne servent qu'à la formation de la relève.

Par ailleurs, le module intitulé « Intégration en milieu de travail », et dont la durée est de 120 heures, pose parfois des problèmes quant à sa mise en œuvre. Ce stage est essentiel à la formation, mais trop souvent, une partie importante de sa durée est consacrée à l'observation et à la participation aux activités d'entretien. Un faible nombre d'heures est consacré à la conduite des machines. En effet, les propriétaires sont peu enclins à permettre aux élèves de conduire les machines, en particulier les abatteuses, en raison de leur manque de maîtrise dans l'exécution de ces tâches et des exigences liées à la productivité, c'est-à-dire au volume de bois à récolter. Toutefois, de manière générale, il semble que les élèves n'éprouvent pas trop de difficulté à trouver une entreprise qui accepte de les accueillir en stage, sauf dans certaines régions où les forêts de feuillus sont concentrées. À ce propos, rappelons que le procédé de récolte de bois courts — qui est associé au programme d'études et qui suppose l'utilisation d'abatteuses à tête multifonctionnelle et de porteurs de bois courts — est peu utilisé dans les peuplements de feuillus.

## HARMONISATION

Le programme d'études Abattage et façonnage des bois n'est harmonisé avec aucun autre programme. Il n'existe pas non plus de filière complémentaire pour permettre de poursuivre des études. Dans la division Aménagement de la forêt du secteur de formation Foresterie et papier, il s'agit du seul programme ayant des compétences orientées vers la mécanique.

L'étude sectorielle comporte une brève analyse des programmes d'études Abattage et façonnage des bois (5189) et Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (5273) qui pourrait permettre l'harmonisation d'une compétence. Il s'agit de la compétence « Entretien préventif et dépannage d'engins » (120 heures) du programme d'études Abattage et façonnage des bois et de la compétence « Entretien d'engins de voirie forestière » (60 heures), du programme d'études Conduite de machinerie lourde en voirie forestière.

---

<sup>1</sup> Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

Enfin, compte tenu de la teneur des compétences dites « mécaniques » dans le programme d'études Abattage et façonnage des bois, une comparaison avec le programme d'études Mécanique d'engins de chantier (5055) pourrait révéler une harmonisation possible.

## **EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET ENJEUX MAJEURS**

### **EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Le programme d'études Abattage et façonnage des bois répond, de façon générale, aux besoins du marché du travail. Le taux d'inscription est en équilibre par rapport au taux de diplomation. Aussi, le placement des diplômés permet d'établir un diagnostic d'équilibre en matière d'adéquation entre la formation et l'emploi. Bien que quelques éléments de connaissance semblent absents, le programme d'études permet d'acquérir une formation de base répondant aux exigences des employeurs au seuil du marché du travail, même si le niveau de rendement peut paraître insuffisant pour certains d'entre eux.

### **ENJEUX MAJEURS**

Pour les prochaines années, dans le cadre de la veille sectorielle, il y aura lieu de surveiller l'évolution du mouvement et du renouvellement de la main-d'œuvre. La récente réduction de 20 p.100 de la possibilité annuelle de coupe, suggérée dans le rapport de la Commission Coulombe, a eu pour effet d'amenuiser temporairement les besoins de main-d'œuvre. Par ailleurs, les difficultés actuelles que traverse l'industrie forestière pourraient accroître les difficultés de recrutement des jeunes dans les années à venir. À ce sujet, les différents intervenants du secteur forestier s'entendent pour dire qu'une des solutions pour contrer la pénurie de main-d'œuvre à venir passe par la revalorisation des métiers mécanisés de la forêt. Les mesures suivantes pourraient être envisagées par les différents partenaires : promouvoir la culture de formation de la main-d'œuvre, faire connaître à la population en général et à des populations cibles les métiers mécanisés de la forêt et faire connaître le programme d'études préparant à l'exercice du métier.

Le programme d'études Abattage et façonnage des bois vise l'apprentissage des compétences dans un contexte particulier qui suppose l'utilisation de l'abatteuse-façonneuse de type abatteuse-façonneuse à tête multifonctionnelle et du porteur forestier de type porteur de bois courts. Puisque l'exercice de ce métier est davantage déterminé par les particularités des différents contextes de travail, il y aurait lieu de proposer une évaluation du contenu du programme d'études et de la teneur des compétences.

Enfin, puisque les diplômés en abattage et façonnage des bois sont formés pour exercer leur métier au seuil du marché du travail et que le rendement augmente parallèlement au temps travaillé en entreprise, il y a lieu de se questionner sur les mesures à mettre en place pour faciliter l'intégration en emploi. À ce jour, le CSMOAF envisage l'adoption d'un processus de formation structurée en milieu de travail. Dans cette perspective, il faudrait évaluer la possibilité d'arrimer le processus de formation structurée en milieu de travail avec le programme d'études Abattage et façonnage des bois (5189), lequel devrait peut-être devenir une condition d'admission à la formation en milieu de travail.



# État de situation

---

PROGRAMME D'ÉTUDES  
THÉÂTRE-PRODUCTION  
DEC 561.A0

---

Préparé par Guy-Ann Albert  
26 janvier 2007





## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Le programme Théâtre-Production 561.A0 menant au DEC (1996) est d'une durée de trois ans. Cette formation est offerte dans quatre établissements d'enseignement public dont un collège anglophone et un cégep qui détient une autorisation provisoire. Elle vise à familiariser les personnes avec tous les métiers de théâtre et à les rendre aptes à travailler dans l'un des trois domaines suivants : la conception et la production de décors et de costumes; la régie, la direction technique et la direction de production; la conception et la production d'éclairages. Au total, dix fonctions de travail sont associées à ce programme<sup>1</sup>. Les diplômées et diplômés pourront exercer leurs fonctions principalement dans le milieu du théâtre et, de façon plus générale, dans différents milieux des arts de la scène.

L'examen de l'offre de formation en production théâtrale permet de recenser trois programmes d'établissement, de courte durée, menant à une attestation d'études collégiales (AEC); ils sont offerts aux secteurs public et privé. De plus, à l'enseignement secondaire, on compte cinq formations semi-spécialisées, sanctionnées par une attestation de formation professionnelle (AFP). Enfin, un programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) est aussi relevé.

Dans ce domaine, il existe plusieurs associations ou regroupements professionnels, les principales étant le Centre québécois de l'Institut canadien des technologies scénographiques (CQICTS), le Conseil québécois du théâtre (CQT), l'Association des professionnels des arts de la scène (APASQ) et l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (IATSE).

## **SYNTHÈSE DES TENDANCES RELATIVES À L'EFFECTIF ÉTUDIANT**

### **ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS**

Il est important de signaler qu'avant de faire une demande d'admission au programme Théâtre-Production (DEC), les personnes doivent répondre aux conditions particulières fixées par les établissements, entre autres réussir une entrevue et soumettre un portfolio. Par conséquent, le nombre de demandes d'admission inscrit dans les banques de données ministérielles nous livre un portrait partiel de la situation. Néanmoins, on a enregistré une augmentation des demandes d'admission au cours des années 2001 à 2005.

On constate que le nombre d'inscriptions à ce programme a atteint 314, en 2005. On note aussi que les inscriptions ont subi une augmentation sur cinq ans et que la présence féminine ne cesse de s'accroître.

### **RÉUSSITE ET DIPLOMATION**

L'examen des données révèle que la qualité des dossiers scolaires des nouveaux inscrits à ce programme est légèrement supérieure à celle observée pour la formation technique et les taux de réussite des cours du premier trimestre y sont supérieurs. Par contre, la réinscription au troisième trimestre est inférieure et les taux de diplomation sont relativement faibles. À ce sujet, il est

---

<sup>1</sup> Conceptrice ou concepteur de décors et d'accessoires, conceptrice ou concepteur de costumes et d'accessoires, conceptrice ou concepteur d'éclairage, régisseuse ou régisseur, assistante ou assistant-metteur en scène, directrice ou directeur technique, directrice ou directeur de production, technicienne ou technicien de scène, technicienne ou technicien d'éclairage, artisans d'ateliers de décors et de costumes.

important de noter que le DEC n'est pas requis pour l'exercice de la profession. On constate aussi qu'une majorité d'élèves s'inscrivent au programme Théâtre-Production après avoir changé au moins une fois de programme au collégial.

## ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI

Selon le modèle d'adéquation entre la formation et l'emploi conçu par le MELS, un diagnostic d'équilibre est établi pour ce programme, c'est-à-dire que le nombre de débutantes et de débutants nécessaire pour répondre aux besoins du marché du travail concorde avec le nombre d'élèves inscrits. Cet équilibre conduirait à maintenir le nombre d'inscriptions pour ce programme.

Par contre, selon les résultats d'une étude des besoins de formation en production scénique, étude réalisée par le MELS et le CQRHC en 2006, le marché du travail aurait atteint un certain degré de saturation par rapport aux concepteurs et conceptrices de décors, de costumes et d'éclairages. Par ailleurs, une pénurie de techniciennes et techniciens spécialisés ainsi que d'artisans et d'artisans d'atelier de décors et de costumes est relevée.

## PLACEMENT DES PERSONNES DIPLÔMÉES

Tout d'abord, il importe de préciser que l'opération Relance est menée annuellement et qu'elle porte sur la situation des personnes en date du 31 mars, ce qui introduit un biais important dans l'interprétation des résultats relatifs aux créateurs et travailleurs culturels.

Bien qu'il soit difficile de relever des tendances en raison du petit nombre de personnes visées, les résultats de l'enquête Relance semblent indiquer que le placement des diplômées et diplômés du programme Théâtre-Production (DEC) est supérieur à celui observé pour la formation technique; en 2005, plus des deux tiers de ces personnes ont déniché un emploi associé à leur domaine d'études. Toutefois, une baisse du taux d'emploi a été relevée au cours des cinq dernières années. De plus, on remarque que les personnes spécialisées en Décors et costumes gagnent moins que celles spécialisées en Gestion et techniques de scène.

À cet effet, une étude de besoins de formation en production scénique, réalisée conjointement par le MELS et Emploi-Québec par l'entremise du Conseil québécois des ressources humaines en culture (2007), permet de constater que les créatrices et créateurs ainsi que les techniciennes et techniciens dans ce domaine ont un statut de travailleur autonome ou de contractuel qui implique une insécurité d'emploi. Cette précarité les amène à accepter plusieurs contrats simultanés dans divers milieux (théâtre, cirque, musique et chanson, événements culturels et corporatifs, télévision, cinéma et vidéo), et leur rémunération est inadéquate. En effet, le personnel de création occupe des emplois temporaires (99,1 %) et leur cachet moyen par projet est de 3 095 \$ contre une rémunération moyenne annuelle de 20 038 \$ pour les employés permanents. Pour sa part, le personnel technique engagé sur une base temporaire (97,4 %) touche un cachet moyen de 3 015 \$ contre une rémunération moyenne annuelle de 22 532 \$. Dans la catégorie « directeur, responsable ou coordonnateur », à laquelle sont associés les directeurs de production et les directeurs techniques », les emplois permanents comptent pour 41,1 %. La rémunération moyenne annuelle est de 27 142 \$ et le cachet moyen du personnel temporaire est de 5 887 \$.

Les diplômées et diplômés de ce programme font donc face à des conditions de travail difficiles.

## **ANALYSE DES QUALITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

L'étude de besoins de formation, citée à la rubrique précédente, permet de porter un jugement sur la pertinence, la cohérence, l'harmonisation et l'applicabilité du programme Théâtre-Production (DEC). Les observations suivantes sont tirées de cette étude.

### **PERTINENCE**

Globalement, les experts du marché du travail ont exprimé leur satisfaction quant à la pertinence de la formation des diplômées et diplômés de ce programme. Ils ont jugé que les sortantes et sortants en Théâtre-Production possèdent une solide formation de base répondant aux exigences posées au seuil du marché du travail. Cette formation favorise l'acquisition de compétences, à la fois générales et spécialisées, dans les domaines de la conception de décors, de costumes et d'éclairage ainsi que de la gestion et des techniques de scène. On souligne toutefois que les nouveaux processus de production et de création impliquent l'acquisition d'une culture technologique nécessaire à la mise à jour régulière des connaissances ainsi qu'une culture artistique qui répond aux besoins de la création. De plus, les personnes doivent développer des compétences en gestion de carrière pour s'intégrer au marché du travail et y progresser, et en santé et la sécurité au travail pour mieux évaluer et réduire le risque d'accident ou de maladie.

Les experts considèrent que cette formation est à la base d'un savoir-faire permettant de cumuler plusieurs fonctions de travail dans le milieu du théâtre, mais la pratique dans les milieux en émergence implique une grande polyvalence et une spécialisation accrue. Précisons que les marchés du cirque, des événements corporatifs et des spectacles de croisière constituent les principaux vecteurs d'évolution des dernières années. La télévision et le cinéma procurent également d'autres opportunités d'emploi. Les gens du milieu du travail souhaitent donc que les personnes formées soient mieux préparées à faire face à cette réalité de l'emploi.

Un autre aspect majeur que les groupes de discussion et les entrevues ont permis de révéler concerne les besoins importants de techniciennes et techniciens de scène qualifiés (généralistes), d'artisans et artisans d'atelier de décors et de costumes ainsi que de techniciennes et techniciens suffisamment spécialisés en éclairage.

En outre, on remarque que l'exercice des fonctions de directrice et directeur technique ainsi que de directrice et directeur de production demande plusieurs compétences en gestion. La fonction de directrice et directeur de production n'est habituellement pas exercée à l'entrée sur le marché du travail, sauf dans les petites troupes de théâtre. Mentionnons également que les conceptrices et concepteurs et les techniciennes et techniciens dans le domaine du son proviennent souvent du milieu de la musique. C'est pourquoi l'on signale des besoins au regard de l'apprentissage des technologies de pointe.

Par ailleurs, on relève quatre fonctions de travail en émergence au Québec, soit celles de gréeur et gréeuse de scène, de technicienne et technicien en automation de scène, de programmeuse-opératrice et programmeur-opérateur de projecteurs motorisés ainsi que de technicienne et technicien en projection vidéo.

Ces nouveaux besoins du marché du travail qui résultent essentiellement de l'évolution technologique et de la diversification des milieux d'exercice conduisent à actualiser le programme Théâtre-Production et à faire valoir le perfectionnement.

## COHÉRENCE

Pour réussir à faire une carrière en production scénique, les conceptrices et concepteurs ainsi que les techniciennes et techniciens doivent non seulement être polyvalents, mais aussi accroître leurs compétences spécialisées. Selon les contextes, plusieurs fonctions de travail sont exercées par les mêmes personnes, dans divers milieux.

La structure actuelle du programme Théâtre-Production (DEC) favorise l'acquisition de compétences en conception, mais ne parvient pas à former des techniciennes et techniciens de scène qualifiés (généralistes), ni des techniciennes et techniciens en éclairage qui sont suffisamment spécialisés. Par ailleurs, la formation initiale en gestion des directrices et directeurs techniques ainsi que des directrices et directeurs de production n'est pas suffisante.

Ces observations incitent à renouveler la structure du programme Théâtre-Production (DEC) afin d'assurer une meilleure articulation de la formation fondamentale et des compétences spécialisées qui sont recherchées sur le marché du travail ainsi qu'à concevoir des activités de perfectionnement complémentaires.

## APPLICABILITÉ

La troisième voie de spécialisation Éclairage et techniques de scène n'est pas offerte dans les établissements d'enseignement collégial compte tenu du volume insuffisant de personnes susceptibles de s'y inscrire. Ces établissements ont réorienté la formation vers des apprentissages en conception d'éclairage à l'intérieur de la deuxième voie de spécialisation Gestion et techniques de scène.

Au chapitre des nouvelles technologies, les experts ont déclaré que le programme Théâtre-Production devait être axé sur les compétences de base et l'acquisition d'une culture technologique. Les représentants du milieu du travail reconnaissent que les établissements d'enseignement ne peuvent suivre l'évolution rapide des nouvelles technologies : le perfectionnement servira à l'apprentissage et aux mises à jour en ce domaine. On suggère d'impliquer davantage les fournisseurs et de concevoir des stages dans les entreprises dotées d'équipements technologiques de fine pointe.

## HARMONISATION

La formation spécialisée en production scénique est offerte dans les cégeps et les universités, au Conservatoire d'art dramatique de Québec et à l'École nationale de théâtre du Canada. Les douze établissements en cause sont situés dans les régions des Laurentides, de Montréal, de la Montérégie, de l'Estrie, de Québec, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay—Lac-Saint-Jean. De plus, des formations semi-spécialisées sont données dans le réseau des écoles secondaires, à Joliette et à Montréal.

L'analyse des programmes d'études offerts par les établissements de formation supérieure fait ressortir des ressemblances et des différences. Ces formations mènent à des fonctions de travail similaires en conception de décors, de costumes et d'éclairage ainsi qu'en gestion et techniques de scène. Il existe une complémentarité manifeste au regard des profils de spécialisation et des cheminements d'apprentissage offerts. Il faut aussi signaler que la complémentarité des filières de formation favorise leur accessibilité dans sept régions du Québec.

Par ailleurs, l'analyse de l'offre de formation menant à l'obtention d'un DEC révèle des liens de complémentarité entre les programmes Théâtre-Production, voie de spécialisation Gestion et techniques de scène (secteur Arts), Technologie de l'électronique, voie de spécialisation Audiovisuel (secteur Électrotechnique) et Techniques de production et de postproduction

télévisuelle, voie de spécialisation Production télévisuelle (secteur communication et documentation). Bien que ces formations présentent des similarités pour ce qui est des techniques de son et d'éclairage, leurs objectifs ainsi que l'agencement des compétences qu'elles comportent sont forts différents et répondent aux besoins spécifiques des arts de la scène, de l'industrie de la télévision, du cinéma et de la production vidéo.

Enfin, au secondaire, les cinq formations semi-spécialisées menant à une AFP sont ouvertes à des jeunes décrocheuses et décrocheurs afin de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Les apprentissages visent des tâches de soutien ou d'assistance en éclairage, en sonorisation et en construction de décors. On note que l'existence d'une telle main-d'œuvre dans le milieu culturel a des implications sur les conditions de travail des personnes formées au collégial qui acceptent d'exercer des fonctions d'assistance, en début de carrière, afin de faciliter leur intégration professionnelle.

## **EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET ENJEUX MAJEURS**

### **EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Le programme Théâtre-Production est toujours pertinent. Il a été révisé en 1996 pour répondre aux besoins de polyvalence et de spécialisation des travailleuses et travailleurs dans ce domaine. Il permet d'acquérir une solide formation de base et de répondre aux exigences que les employeurs posent à la main-d'œuvre à l'entrée sur le marché du travail.

Les personnes formées dans ce domaine exercent une multitude de tâches et d'emplois. Ils font face à des défis importants au regard de l'utilisation des technologies, de la mobilité professionnelle dans différents milieux d'exercice, de la gestion de carrière à titre de travailleuse et travailleur autonome et de la santé et sécurité au travail. On doit donc ajuster les compétences du programme de formation initiale et concevoir des activités de perfectionnement.

Le programme de 1996 mène à l'acquisition de compétences valables pour les conceptrices et concepteurs (décors, costumes, accessoires), les régisseuses et régisseurs, les assistantes et assistants metteurs en scène ainsi que les artisanes et artisans d'atelier (décors, costumes). Il a toutefois des limites pour les conceptrices, concepteurs, techniciennes, techniciens d'éclairage, les techniciennes et techniciens de scène (généralistes) ainsi que les directrices et directeurs techniques et les directrices et directeurs de production.

Par ailleurs, on observe que cette formation favorise les apprentissages de base en conception et technologies sonores. La formation spécialisée dans ce domaine est davantage associée à la musique (DEC Techniques professionnelles de musique et chanson et AEC associées).

Enfin, on observe qu'aucun programme collégial ne prépare spécifiquement à l'exercice de quatre fonctions de travail en émergence mentionnées par les experts du marché du travail, soit celles de gréreuse et gréeur de scène, de technicienne et technicien en automation de scène, de programmeuse-opératrice et programmeur-opérateur de projecteurs motorisés ainsi que de technicienne et technicien en projection vidéo.

## ENJEUX MAJEURS

Les enjeux majeurs qui découlent de l'analyse portent sur l'actualisation du programme Théâtre-Production (DEC) et le perfectionnement à mettre en œuvre pour répondre aux besoins relevés.

Les enjeux suivants relatifs à l'actualisation du programme visent le MELS et les établissements d'enseignement. Ces enjeux serviront de base pour élaborer un document d'orientation qui sera présenté au Sous-comité des programmes du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques. Les recommandations retenues seront ensuite analysées lors de la planification annuelle de la Direction générale des programmes et du développement.

- Restructurer le programme d'études pour assurer un nouvel équilibre entre la polyvalence et la spécialisation et tenir compte de l'organisation pédagogique. Parmi les hypothèses à examiner se trouve la mise au point de modules de formation.
- Former des techniciennes et techniciens de scène qualifiés (généralistes) ainsi que des conceptrices et concepteurs et des techniciennes et techniciens suffisamment spécialisés en éclairage pour mieux répondre aux besoins du marché du travail.
- Développer des compétences fondamentales en gestion de carrière afin de favoriser l'intégration professionnelle des personnes formées et leur maintien en emploi.
- Développer des compétences fondamentales en santé et sécurité au travail en vue de mieux évaluer et réduire le risque d'accident ou de maladie.
- Informer les personnes sur les marchés en émergence comme le cirque, les événements commerciaux et les spectacles de croisière qui représentent certains avantages au regard des conditions de travail (grande demande de main-d'œuvre, rémunération supérieure, travail à temps plein).

Les enjeux suivants relatifs au perfectionnement visent les établissements d'enseignement intéressés et les partenaires culturels, en particulier le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), les conseils régionaux de la culture ainsi que les associations et regroupements professionnels. Les actions à mener au regard des enjeux soulevés seront déterminées en tenant compte des ressources disponibles et des priorités.

- Fournir un perfectionnement en gestion aux directrices et directeurs techniques ainsi qu'aux directrices et directeurs de production.
- Fournir un perfectionnement aux techniciennes et techniciens en éclairage et en son pour répondre aux besoins particuliers de la télévision, du cinéma et de la vidéo.
- Fournir un perfectionnement en nouvelles technologies aux techniciennes et techniciens ainsi qu'aux conceptrices et concepteurs et aux gestionnaires dans le domaine de la production scénique afin de mettre leurs compétences à jour.
- Fournir un perfectionnement en techniques de gréage de scène, en techniques d'automatisation de scène, en programmation et manœuvre de projecteurs motorisés ainsi qu'en techniques de projection vidéo aux techniciennes et techniciens de la scène dans le but de répondre aux demandes de compétences spécialisées (fonctions de travail en émergence).

# État de situation

---

PROGRAMME D'ÉTUDES  
TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE  
DEC 351.A0

---

Préparé par Louise Brunelle et Michel Roussy  
26 janvier 2007





## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ÉTUDES**

Le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée (351.A0), d'une durée de trois ans et qui conduit au diplôme d'études collégiales (DEC), a été révisé par compétences et implanté en 2000. Ce programme d'études a fait l'objet d'une modification en 2005, soit l'ajout d'une compétence relative à l'intervention auprès de jeunes ayant des problèmes de langage.

Le programme d'études vise à former des personnes aptes à exercer la profession d'éducatrice ou d'éducateur spécialisé dans les domaines de la prévention, de l'adaptation, de la réadaptation et de l'intégration sociale. Ces techniciennes et techniciens interviennent auprès de personnes ayant des déficiences physiques et psychologiques, des troubles de la conduite, des troubles mentaux et des troubles liés à la santé. Les interventions sont adaptées à toutes les tranches d'âges.

Les principaux employeurs visés par le programme d'études sont les centres de réadaptation, les centres d'accueil et d'hébergement, les centres d'hébergement de soins de courte et de longue durée, les centres hospitaliers à vocation psychiatrique, les services d'apprentissage aux habitudes de travail, les commissions scolaires, les centres locaux de services communautaires, les organismes communautaires, les foyers de groupe, les centres de jour, les centres de ressources intermédiaires et les centres de services externes de la main-d'œuvre.

Vingt-deux établissements d'enseignement collégial, dont trois collèges privés et deux établissements de langue anglaise, sont autorisés à offrir ce programme dans quinze régions administratives du Québec. De plus, une substantielle offre de formation continue comprend dix-sept attestations d'études collégiales (AEC) offertes dans vingt-quatre établissements, dont deux collèges privés, un de langue anglaise et un de formation à distance.

Une nouvelle association professionnelle a été créée en 2006, la Coalition québécoise des professionnelles de l'éducation spécialisée (CQPES).

## **SYNTHÈSE DES TENDANCES RELATIVES À L'EFFECTIF ÉTUDIANT**

### **ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS**

Le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée se situe au premier rang de son secteur de formation pour ce qui est du nombre d'inscriptions. Plus de 60 p. 100 des candidates et candidats reçoivent des offres d'admission par les établissements inscrits à l'un des services régionaux. Le pouvoir d'attraction de ce programme d'études est très élevé. Au cours des cinq dernières années, le nombre de débutantes et de débutants a augmenté de 19,5 p. 100, atteignant 1 652 en 2005. La population féminine totalise plus de 85 p. 100 des nouvelles inscriptions et environ la moitié des personnes inscrites au programme d'études ont moins de vingt ans. La qualité de leurs dossiers scolaires est semblable à celle de l'ensemble de la formation technique.

### **RÉUSSITE ET DIPLOMATION**

Ce programme d'études occupe le premier rang de son secteur de formation en ce qui concerne le nombre de personnes diplômées. Les taux de réussite au premier trimestre, qui constituent un bon indicateur de diplomation, sont supérieurs à ceux de tous les secteurs de la formation technique, et le taux de réinscription au 3<sup>e</sup> trimestre, reflet de la persévérance aux études, est également supérieur à celui de tous les secteurs. Les taux de diplomation des nouveaux inscrits et des autres inscrits après cinq ans sont nettement supérieurs à ceux de tous les autres secteurs. Au cours des cinq dernières années, le nombre de diplômés a augmenté de 14 p. 100; il se chiffrait à 1 013 en 2004.

## ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI

Selon le modèle d'adéquation entre la formation et l'emploi, conçu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), un équilibre est établi entre les débutants visés et les débutants réels. D'après l'information en provenance du marché du travail, une attention particulière devra toutefois être portée aux techniciennes et techniciens en éducation spécialisée afin d'assurer une relève suffisante, tant dans le réseau de la santé et des services sociaux que dans le réseau scolaire, compte tenu d'une importante croissance qui perdure et de l'attrition prévue. Selon une étude publiée en 2004 par le ministère de la Santé et des Services sociaux et intitulée *Planification de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux et de la santé mentale* (PMO – MSSS), près de la moitié des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, soit plus de 5 000, quitteront le réseau de la santé et des services sociaux au cours des quinze prochaines années. Dans le réseau scolaire, la pénurie de spécialistes en adaptation scolaire pourrait amener les commissions scolaires à engager davantage de techniciennes et techniciens en éducation spécialisée. En outre, le nombre d'élèves qui éprouvent des difficultés a considérablement augmenté ces dernières années. Enfin, l'ajout de 30 millions de dollars annoncé récemment par le gouvernement pour que les commissions scolaires embauchent du personnel spécialisé permettrait de maintenir des perspectives d'emploi intéressantes.

## PLACEMENT DES PERSONNES DIPLÔMÉES

Selon l'enquête Relance de 2005, le taux de personnes diplômées sur le marché du travail était de 80 p. 100, et plus de la moitié d'entre elles occupaient un emploi à temps plein et en rapport avec leur formation. Les principaux emplois occupés sont ceux de travailleuses ou travailleurs des services communautaires et sociaux et d'éducatrices ou éducateurs spécialisés dans le milieu de la santé et des services sociaux et le milieu scolaire. Le salaire hebdomadaire brut moyen de 530 \$ est supérieur à celui du secteur des services sociaux, éducatifs et juridiques. Le taux de chômage chez les personnes diplômées est très faible. En ce qui a trait au perfectionnement, 16 p. 100 des personnes diplômées en Techniques d'éducation spécialisée poursuivent leur formation dans un domaine en relation avec leurs études collégiales. Cette proportion s'est accrue au cours des trois dernières années selon l'enquête Relance.

## ANALYSE DES QUALITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

### PERTINENCE

Le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée répond toujours aux besoins du marché du travail, compte tenu de la révision par compétences, survenue en 2000, et de l'ajout d'une compétence en 2005. Les représentantes et représentants des principaux ordres professionnels concernés ont été associés de près à ces travaux. Soulignons également que la majorité des diplômées et diplômés occupent un emploi dans leur domaine et que les employeurs exigent le diplôme pour l'exercice de la profession. Aucun partenaire n'a signalé de nouveaux besoins par rapport au programme d'études.

Selon l'étude de planification de la main-d'œuvre du MSSS, publiée en 2004, la main-d'œuvre dont les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux ont besoin annuellement représente pratiquement la totalité des personnes diplômées disponibles jusqu'en 2007. La relève sera probablement insuffisante.

Toujours selon cette étude, la précarisation des emplois dans le réseau de la santé et des services sociaux est démontrée par l'importance relative des postes à temps partiel occasionnel (TPO). Dans toutes les professions visées par l'étude, l'augmentation du travail occasionnel a été plus rapide que celui à heures régulières. En 1986, les techniciennes et techniciens en éducation

spécialisée occupaient 37 p. 100 des postes occasionnels, comparativement à 40 p. 100 en 2003. Les assignations irrégulières et de trop courte durée et le manque d'heures de travail garanties, de même que la possibilité de travailler pour d'autres employeurs offrant de meilleures conditions comptent au nombre des raisons principales qui incitent ces techniciennes et techniciens à quitter le réseau de la santé et des services sociaux. Les problèmes de recrutement et de rétention de techniciennes et techniciens en éducation spécialisée donnent une bonne indication du caractère relativement peu attirant du réseau de la santé et des services sociaux en raison de la nature des postes offerts et de l'aggravation des cas à traiter.

Dans son étude portant sur la planification de la main-d'œuvre, le ministère de la Santé et des Services sociaux constate que l'évolution tendancielle a également été caractérisée par la professionnalisation marquée de la main-d'œuvre, le rapport entre les techniciennes et techniciens et les professionnelles et professionnels étant passé de 2,2 en 1986 à 1,1 en 2003. Le changement majeur observé dans la composition de l'effectif global, incluant les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, est attribuable à une croissance rapide des effectifs professionnels et à une quasi-stagnation de la croissance des techniciennes et techniciens. Dans ce même ordre d'idées, rappelons que 16 p. 100 des personnes diplômées en techniques d'éducation spécialisée poursuivent leurs études dans un domaine lié à leur formation collégiale.

#### COHÉRENCE

Aucun problème de cohérence n'a été signalé par les partenaires de l'éducation et du marché du travail.

#### APPLICABILITÉ

Le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée est offert dans quinze des dix-sept régions administratives du Québec. Le grand nombre de demandes d'admission témoigne de son attraction sur la population étudiante. Les élèves suivent des stages en milieu de travail dont la durée est d'au moins une session. Les taux de diplomation des élèves inscrits sont nettement supérieurs à ceux de l'ensemble de la formation technique.

#### HARMONISATION

Le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée présente des compétences communes avec quatre programmes d'études du même ordre d'enseignement et du même secteur, soit Techniques d'intervention en loisir (DEC 391.AO), Techniques d'éducation à l'enfance (DEC 322.AO), Techniques de travail social (DEC 388.AO) et Techniques d'intervention en délinquance (DEC 310.AO). Tous les tableaux d'harmonisation sont disponibles depuis septembre 2004.

### **EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET ENJEUX MAJEURS**

#### EFFETS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Le programme d'études Techniques d'éducation spécialisée atteint de façon générale les objectifs visés en matière de fréquentation scolaire, de réussite et d'insertion au marché du travail. En effet, les inscriptions sont à la hausse, la diplomation est supérieure à la moyenne de l'ensemble de la formation technique et l'insertion au marché du travail est bonne.

## ENJEUX MAJEURS

Du point de vue de l'adéquation entre la formation et l'emploi, le nombre de personnes diplômées répond aux besoins du marché du travail pour le moment. Par contre, l'analyse prévisionnelle du ministère de la Santé et des Services sociaux laisse entendre qu'il pourrait y avoir un manque de personnes diplômées dès 2007. Le maintien de l'adéquation entre la formation et l'emploi serait alors l'enjeu majeur pour le programme d'études. Il y aura lieu de surveiller de près l'évolution des besoins du marché du travail, principalement le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, soit les deux principaux employeurs avec près de 18 000 techniciennes et techniciens en éducation spécialisée en 2003. Depuis 2004, deux nouveaux établissements d'enseignement, dont un public et un privé, ont été autorisés à offrir la formation, ce qui contribue à favoriser l'équilibre entre la formation et l'emploi. Par ailleurs, une augmentation du taux de diplomation, même minime, contribuerait également à assurer une plus grande disponibilité de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine, bien que le taux de diplomation se situe déjà au-dessus de la moyenne de l'ensemble de la formation technique.

Par ailleurs, la professionnalisation constatée dans le réseau de la santé et des services sociaux constitue un autre phénomène qui pourrait avoir des incidences sur l'adéquation entre la formation et l'emploi puisque ce réseau réunit les principaux employeurs dans ce domaine. Comme il y a de plus en plus de personnes diplômées qui poursuivent leurs études, leur intégration au marché du travail est retardée, d'une part, et le nombre de techniciennes et de techniciens disponibles diminue d'autant, d'autre part. Il serait intéressant de savoir si, à l'université, les personnes diplômées poursuivent leurs études en éducation spécialisée.

La précarisation des emplois dans le réseau de la santé et des services sociaux rend le recrutement de techniciennes et de techniciens en éducation spécialisée plus difficile. Il y aurait lieu de suivre l'évolution de ce phénomène afin de savoir s'il va s'accroître. Aura-t-il pour effet de dissuader certaines personnes de s'engager dans ce programme d'études?

On devrait également porter une attention particulière à la prochaine mise à jour des données de l'étude de planification de la main-d'œuvre du MSSS, publiée en 2004, concernant les estimations des besoins de main-d'œuvre et de recrutement.

Enfin, il sera important de connaître les suites qui seront données au rapport Trudeau publié en 2006 et portant sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines. Certaines de ses recommandations interpellent les divers techniciennes et techniciens qui interviennent auprès des clientèles vulnérables, entre autres les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée.



